

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 23 Janvier, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BUZARÉ Arlette – GARANGÉ Anne-Marie – GUILLOU Annick– LE BAIL Marie-Claire – PEZENNEC Micheline – FRÉOUX Annette

Messieurs GAËTAN Thierry – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaél – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard – LEMARCHAND Didier

Absences excusées - Procurations

Madame MORIO Estelle donne pouvoir à Monsieur LEMARCHAND Didier

Madame BESNIER Anne-Charlotte donne pouvoir à Monsieur LE STUNFF Patrice

Madame SOARES Brigitte donne pouvoir à Madame PEZENNEC Micheline

Absente :

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Anne-Marie GARANGÉ

Date de la convocation : 15 Janvier 2025

Date de l'affichage : 15 Janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

2025-01 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rapport de l'exercice 2025 -

Etape obligatoire et essentielle dans le calendrier budgétaire, le débat d'orientations budgétaires participe à la bonne information des administrateurs et permet les échanges sur les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

A ce titre, les orientations prévues pour l'exercice 2025 et les principaux indicateurs sont exposés dans le rapport annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide

- De prendre acte des orientations budgétaires telles que définies dans le rapport présenté en annexe.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Membres n'ayant pas voté
16			

UNANIMITE	MAJORITE	UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES	PREND ACTE
-----------	----------	----------------------------------	------------

Pour extrait conforme,

Guidel, le 29 Janvier 2025

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ

